

RESOLUTION SUR LES VOTES CONTRE LE PROJET DE RESOLUTION
SI8705 DU 19 FEVRIER 1987 DU CONSEIL DE SECURITE
RELATIVE AUX SANCTIONS SELECTIVES OBLIGATOIRES CONTRE
L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa quarante-cinquième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 23 au 28 février 1987;

Notant avec indignation que les Gouvernements des Etats Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne ont une fois encore fait obstruction aux efforts de la communauté internationale en votant contre le projet de résolution SI8705 du 19 février 1987 du Conseil de Sécurité;

Conscient du fait que ces votes contre le projet de résolution SI8705 du Conseil de Sécurité constituent une preuve supplémentaire de la collusion de ces pays avec le régime d'Apartheid et un mépris pour les appels lancés par l'Afrique en faveur des sanctions contre l'Afrique du Sud;

Réaffirmant que l'Apartheid est un crime contre l'humanité et constitue une menace contre la paix et la sécurité internationale;

Réaffirmant en outre que l'intensification de la répression brutale et le massacre dont sont victimes les populations sans défense d'Afrique du Sud de la part du régime raciste soulèvent l'indignation de la communauté internationale toute entière opposée au système odieux de l'Apartheid;

Rappelant les décisions de la Conférence de Paris sur les Sanctions contre l'Afrique du Sud;

Rappelant en outre les décisions de la 8è session des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Mouvement des Pays non-alignés;

Tenant compte des recommandations du Groupe des Sages du Commonwealth demandant l'imposition de sanctions contre Prétoria;

1. **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne pour leur vote contre le projet de Résolution S18705 du 19 février 1987 relative aux sanctions sélectives obligatoires contre l'Afrique du Sud ainsi que leur opposition constante aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies préconisant l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Apartheid conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;
2. **DECLARE** que les votes des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne contre la résolution du Conseil de Sécurité constituent un acte d'hostilité envers les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine;
3. **LANCE UN APPEL** à la Communauté internationale en particulier aux peuples des Etats Unis, du Royaume-Uni, de France, de la République Fédérale d'Allemagne et du Japon pour qu'ils intensifient la campagne en faveur des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud;
4. **FELICITE** les membres non africains du Conseil de Sécurité qui ont voté en faveur de la résolution S18705 du 19 février 1987;
5. **SE FELICITE** des sanctions que certains Etats de la Communauté internationale ont volontairement adoptées contre l'Afrique du Sud;
6. **LANCE UN APPEL** en faveur du démantèlement immédiat du système d'Apartheid qui nécessite un soutien accru de la communauté internationale en faveur des sanctions globales et obligatoires et du désinvestissement ainsi que l'intensification de la lutte armée.

Réserves émises par la Côte d'Ivoire, l'Egypte et la Tunisie.